

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique

RAPSAN 500 SC

de la société **Q-CHEM NV**

enregistré(e) sous le n°2015-1543

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour le(s) nom(s) précisé(s) dans la présente décision.

- Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom « PARSAN 500 SC ».

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	RAPSAN 500 SC - PARSAN 500 SC
Type	Produit de référence
Titulaire	Q-CHEM NV Leeuwerweg 138, 3803 Sint-Truiden BELGIQUE
Formulation	Suspension concentrée
Contenant	500 g/L - Metazachlor
Numéro d'intrant	2020474
Numéro d'AMM	2020474
Fonction(s)	Herbicide
Gamme d'usages	Produit professionnel
Date d'échéance de l'AMM	31 juillet 2020

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

Le - 2 JUL. 2015

Marc MORTUREUX

Directeur général

